



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015 A 20 H30

Etalent présents : M. André BOISSONNET, Maire, Mmes Quitterie GUERIN, Françoise BOISSE, M. Denis LAUBERT, Adjoints, Mesdames et Messieurs Françoise MIGNOT, Jean-Claude PEREL, Jean-Pierre VOISIN, Jocelyne BARRE, Jacky CORMIER, Sylvie PITOU, Jérôme LESUEUR, Christelle Launay et Natacha COTTELL formant la majorité des membres en exercice

Etalent absents ou excusés : MM. Alexandre PETIT, Dominique DESCHAMPS.

Madame Christelle LAUNAY a été élue secrétaire.

Délibération n° 2015 – 59 :

Règlement du service d'assainissement collectif

Le Cabinet d'Etudes Dupuet, missionné par le conseil municipal, a présenté le règlement du service d'assainissement collectif ainsi que le bordereau des prix. Le conseil municipal a approuvé l'ensemble.

Délibération n° 2015 – 60 :

Assainissement collectif : convention de partenariat avec l'Observatoire de l'Economie et des Territoires

Le conseil municipal adhère à l'Observatoire de l'Economie et des Territoires et décide de signer une convention de partenariat permettant l'accès à la plateforme Pilote 41 (banque de données actualisées).

Délibération n° 2015 – 61 :

Demande de prorogation pour le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Le conseil municipal sollicite une dérogation de 12 mois pour le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée auprès de la préfecture.

Délibération n° 2015 – 62 :

Groupement de commande pour le diagnostic Accessibilité et le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Le conseil municipal adhère au groupement de commandes organisé par la Communauté de Communes Beauce et Forêt pour la réalisation des diagnostics accessibilité et si besoin de l'Agenda d'Accessibilité Programmée des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Délibération n° 2015 – 63 :

Communauté de communes Beauce et Forêt – Projet de périmètre du nouvel EPCI – Projets de statuts – la catégorie juridique du nouvel EPCI – Composition de l'organe délibérant du nouvel EPCI

Le conseil municipal approuve

- le projet de périmètre issu de la fusion des communautés de communes de la Beauce Ligérienne (Mer) et Beauce et Forêt à compter du 1^{er} janvier 2016,
- Les statuts du nouvel EPCI dénommé « Communauté de Communes Beauce Val de Loire »,
- La composition de l'organe délibérant du futur EPCI. Le conseil communautaire sera composé de 53 délégués répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Désormais, la commune d'Oucques sera représentée par 3 délégués.

Délibération n° 2015 – 64 :

SAFER : acquisition de 3 parcelles

Suite au dépôt de candidature déposé auprès de la Safer en mai 2015 pour l'acquisition des parcelles cadastrées AA 75, AA77 et AA 79 d'une superficie totale de 5ha 02a 17ca, la commune a reçu un avis favorable.

Délibération n ° 2015 – 65 :

Taxe aménagement

Le conseil municipal décide de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à 2 % et l'exonération sur les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Délibération n ° 2015 – 66 :

Centre de Secours : Avant-Projet Sommaire

Le conseil municipal valide l'avant-projet sommaire du futur centre de secours réalisé en concertation entre l'architecte, le service départemental d'incendie et de secours et la municipalité.

Délibération n ° 2015 – 67 :

Centre de Secours : dépôt du permis de construire

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire pour le centre de secours.

Délibération n ° 2015 – 68 :

Maison de santé : installation d'une psychomotricienne

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de Madame MAROZZI, psychomotricienne pour son installation à la maison de santé pluridisciplinaire à compter du 1^{er} octobre 2015.

Délibération n ° 2015 – 69 :

Personnel communal : création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe suite à un avancement de grade

Suite à une possibilité d'avancement de grade, le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en remplacement d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Octobre 2015.

Délibération n ° 2015 – 70 :

Personnel communal : création d'un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe suite à un avancement de grade

Suite à une possibilité d'avancement de grade, le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet en remplacement d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Novembre 2015. ,

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 18 Septembre 2015

Le Maire,

